

**LIGUE DE BILLARD
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

26 rue de Crimée - 69001 LYON
www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr
secretaire.lbara@gmail.com

CODE SPORTIF REGIONAL BLACKBALL

Saison 2025/2026



TABLE DES MATIERES

I. AVANT PROPOS	6
II. ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE	7
1. REGLEMENTATION	7
a. ARBITRAGE	7
b. TENUE SPORTIVE	7
III. LES OFFICIELS	8
1. la commission regionale	8
a. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	8
b. ROLE	8
2. LE RESPONSABLE BLACKBALL	9
a. DESIGNATION	9
b. ROLE OFFICIEL	9
3. le directeur de jeu	9
a. designation	9
b. ROLE OFFICIEL	9
4. LE JUGE-arbitre	10
a. designation	10
b. ROLE OFFICIEL	10
c. DOMAINE D'APPLICATION DES REGLES	11
5. l'arbitre	11
a. DESIGNATION	11
b. LEGITIMITE	11
c. TENUE VESTIMENTAIRE	11
d. ROLE OFFICIEL	12
IV. GENERALITES	12
1. COMPETITIONS INDIVIDUELLES	12
a. LES CATEGORIES	12
b. FONCTIONNEMENT	13
c. NIVEAUX DE COMPETITIONS	13

2. compétitions par équipes	14
a. LES DIVISIONS	14
b. APPARTENANCE DE L'EQUIPE	15
c. COMPOSITIONS DES EQUIPES	15
d. NOMS DES EQUIPES	16
e. JOUEUR REMPLACANT	16
f. JOUEUR ISOLE	17
g. DEROULEMENT D'UN MATCH PAR EQUIPE	17
h. NIVEAUX DE COMPETITION	17
3. fonctionnement	18
a. ATTRIBUTION DES COMPETITIONS REGIONALES	18
b. ATTRIBUTION DES COMPETITIONS DE DISTRICTS	19
c. CONDITIONS DE PARTICIPATION	19
d. PROCEDURE D'ENGAGEMENT	20
e. REGLES GENERALES	20
f. RECOMMANDATIONS AUX JOUEURS	20
g. DEPARTAGE	21
h. DISTRIBUTIONS DES PRIMES	21
i. PARTICIPATION DES JOUEURS ETRANGERS	21
j. QUALIFICATIONS	22
V. SANCTIONS AUTOMATIQUES	23
1. FORFAITS, SANCTIONS	23
a. DECLARATION D'UN FORFAIT	23
b. LES DIFFERENTS CAS DE FORFAITS	23
c. SANCTIONS	24
2. JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD	24
3. COMPORTEMENT	25
4. JOUEUR SANS SA LICENCE	25
5. ABANDON EN COURS DE COMPETITION	25
6. DISQUALIFICATION	26
7. ARBITRAGE	26
VI. LES CHAMPIONNATS	27
1. LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS	27
d. LES CHAMPIONNATS REGIONAUX	27
e. LE CHAMPIONNAT LBARA PROMOTION BLACKBALL DISTRICT	28
VII. LES TOURNOIS REGIONAUX	29
1. GENERALITES	29

2. PARTICIPATION	29
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION	29
b. MODALITES D'INSCRIPTION	29
c. JUSTIFICATION D'IDENTITE	30
d. RECOMPENSES	30
e. QUALIFICATIONS	31
3. DEROULEMENT DES COMPETITIONS	31
a. FORMULE DE JEU EN INDIVIDUEL	31
b. FORMULE DE JEU EN EQUIPES	32
c. DEFINITION DES TETES DE SERIES ET DES TABLEAUX	33
d. PLANNING THEORIQUE.....	34
VIII. LES TOURNOIS DE DISTRICTS.....	35
1. generalites	35
2. PARTICIPATION	35
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION	35
b. MODALITES D'INSCRIPTION	36
c. JUSTIFICATION D'IDENTITE	36
d. RECOMPENSES	36
3. DEROULEMENT DES COMPETITIONS	36
a. TOURNOIS MIXTES LBARA PROMOTION BLACKBALL DISTRICT	36
b. CATEGORIE DOUBLETTE.....	38
c. CATEGORIE EQUIPE DR3	38
IX. LA COUPE DE LA LIGUE	39
1. GENERALITES	39
2. INDIVIDUELLES	39
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION	39
b. MODALITES D'INSCRIPTION	39
c. JUSTIFICATION D'IDENTITE	40
d. RECOMPENSES	40
3. EQUIPES	40
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION	40
b. MODALITES D'INSCRIPTION	40
c. JUSTIFICATION D'IDENTITE	41
4. DEROULEMENT DES COMPETITIONS	41
a. FORMULE DE JEU DES COUPES INDIVIDUELLES	41
b. FORMULE DE JEU DE LA COUPE DE LA LIGUE PAR EQUIPES	41
c. PLANNING THEORIQUE DES COUPES INDIVIDUELLES	41

X. QUALIFICATIONS A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES.....	42
1. GENERALITES	42
2. PARTICIPATION	42
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION	42
b. MODELITES D'INSCRIPTION.....	42
c. QUALIFICATIONS	42
XI. ANNEXES.....	43
1. ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS.....	43
a. CLASSEMENTS.....	43
b. CATEGORIES INDIVIDUELLES	43
c. CATEGORIES EQUIPES.....	46
d. SANCTIONS.....	46
2. TENUE VESTIMENTAIRE	46
3. SCHEMA FONCTIONNEMENT SPORTIF	47
a. CHAMPIONNAT DE FRANCE MIXTE	47
b. CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININ, VETERAN, U23, U15, U18	47
c. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE DIVISION REGIONALE.....	47
d. COUPE DE FRANCE	48
XII. CAS NON PREVUS.....	49

I. AVANT PROPOS

Présentation

Le présent code sportif est référencé de manière à pouvoir être découpé et présenté suivant les titres et chapitres.

Afin de faciliter la recherche, les numéros d'article se décomposent en séquences :

- 1 - chiffre : numéro du titre
- 2 - chiffre : numéro du chapitre
- 3 - lettre : lettre de l'article

Le bas de chaque page comporte la saison à laquelle ce code fait référence, ainsi que sa version et date de mise à jour.

Note

Dans le présent code sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses. De plus, le terme "club" défini également les salles partenaires de la FFB au sein de la LBARA.

Il est également entendu que pour toute inscription à une compétition officielle de niveau régionale ou inférieure organisée par la LBARA, les participants acceptent le présent règlement et s'engage à le respecter sans condition.

II. ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE

1. REGLEMENTATION

a. ARBITRAGE

Toutes les règles de jeu et définitions du matériel sont décrites dans le code de l'arbitrage de la Fédération Française de Billard (FFB).

b. TENUE SPORTIVE

Pour toutes les compétitions officielles (sauf règlement particulier d'une compétition approuvé par la Commission Sportive Régionale blackball), la tenue sportive réglementaire est définie dans le code sportif blackball national de la saison en cours diffusé par la FFB.

III. LES OFFICIELS

1. LA COMMISSION REGIONALE

a. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La Commission Sportive Régionale (CSR) est représentée et dirigée par le responsable sportif blackball de la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes (LBARA).

La CSR blackball est composée selon le règlement intérieur de la LBARA. Elle régit les compétitions sportives blackball au niveau régional et inférieur.

Les compétitions de niveaux inférieurs au niveau régional peuvent être confiées par la CSR blackball aux organes déconcentrés de la LBARA.

Toutes les demandes concernant la CSR blackball sont à adresser au responsable de la commission via les contacts communiqués sur le site internet de la LBARA.

b. ROLE

Par application du règlement intérieur de la LBARA, la CSR blackball est chargée :

- d'élaborer le code sportif régional et le fonctionnement sportif de la LBARA.
- d'établir le calendrier régional des compétitions et de communiquer, le cas échéant, les dates butoir de clôture aux organismes gérant les compétitions de niveaux inférieurs.
- de superviser et/ou contrôler le déroulement des compétitions de niveaux régional et inférieurs.
- d'établir les classements et leurs diffusions.
- de sélectionner les joueurs et équipes représentants la LBARA en respectant les dates butoirs données par la Commission Nationale Blackball (CNB).
- d'assurer la communication spécifique au blackball entre la LBARA, la CSR, les clubs et tout organe déconcentré.
- de proposer au comité directeur de la LBARA le budget de la saison en cours et de le gérer.

2. LE RESPONSABLE BLACKBALL

a. DESIGNATION

Il est élu ou désigné par le comité directeur la LBARA.

b. ROLE OFFICIEL

Il a pour mission :

- de s'assurer auprès de la LBARA que tous les participants aux compétitions sont à jour de leur licence individuelle, et de centraliser les engagements des équipes et les transmettre à la FFB.
- de transmettre au responsable sportif de la CNB les résultats complets et de répondre aux demandes de la CNB.
- d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB.
- de représenter la CSR et de la diriger dans la mise en œuvre de ses missions.

3. LE DIRECTEUR DE JEU

a. DESIGNATION

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par la CSR ou l'organe déconcentré de la LBARA en charge de cette compétition.

b. ROLE OFFICIEL

Le directeur de jeu a pour mission :

- de garantir le respect du code sportif et des règlements en vigueur et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants.
- de vérifier le bon état du matériel.
- de contrôler la tenue sportive des joueurs.
- de contrôler l'agencement de la salle avec la CSR.
- d'organiser les tours de jeu et le déroulement des compétitions.

- de désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs.
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- de disqualifier les joueurs transgressant les règles.
- d'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition.
- de prévoir avec l'organisateur la mise en place d'un podium pour la remise des trophées (pour les tournois régionaux).
- d'assurer la transmission à la CSR des feuilles de résultats et documents de la compétition remplis et vérifiés, dans les délais impartis.
- d'établir à l'attention de la CSR un bref compte rendu sur les conditions de déroulement et les éventuels problèmes rencontrés.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

4. LE JUGE-ARBITRE

a. DESIGNATION

Lors des compétitions officielles régionales, le CSR nomme un juge-arbitre pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

b. ROLE OFFICIEL

Le juge-arbitre a pour mission :

- de remplir les missions d'un arbitre.
- de superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- de désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu.
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- de trancher tous les litiges d'arbitrage.
- d'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage.
- de proposer une liste d'arbitres (validée par la CSR) pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles régionales.

c. DOMAINE D'APPLICATION DES REGLES

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves officielles organisées ou reconnues par la LBARA.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie, en concertation avec le juge-arbitre et le directeur de jeu.

Dans ce cas, le juge-arbitre fait ensuite parvenir un rapport à la commission nationale des juges et arbitres (CNJA).

5. L'ARBITRE

a. DESIGNATION

Les arbitres d'une compétition sont désignés par la CSR.

b. LEGITIMITE

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la LBARA doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, la CSR peut faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Si lors d'une compétition, l'accord de la CSR ne peut être obtenu, ces suppléants peuvent être nommés par le directeur de jeu de la compétition ou le juge-arbitre.

Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les participants.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

c. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire pour toutes les compétitions de niveau régional est uniforme pour tous les arbitres :

- pantalon de ville de couleur unie noire.
- chaussures de couleur unie noire.
- polo d'arbitre FFB.

A défaut, lors des compétitions, les arbitres sont autorisés à officier en tenue de participant, ou tenue de club.

d. ROLE OFFICIEL

L'arbitre doit avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.

Il doit faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit officier sur un match unique sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour mission :

- de contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- sur délégation du directeur de jeu, de vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- de vérifier que les compétiteurs disposent du matériel nécessaire.
- de vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- de nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge nécessaire, de décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents. Seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes en jeu.
- de prévenir le juge-arbitre en cas de litige(s) survenu(s) durant un match afin de rédiger un rapport.

IV. GENERALITES

1.COMPETITIONS INDIVIDUELLES

a. LES CATEGORIES

Les compétitions individuelles présentent plusieurs types de catégories.

- **Catégorie Mixte** : Tous les joueurs sans distinction d'âge ou de sexe.
- **Catégorie Vétéran** : âgés de plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- **Catégorie Féminine** : Uniquement les joueuses.
- **Catégorie Espoirs U23** : âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- **Catégorie Juniors U18** : âgés de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- **Catégorie Benjamins U15** : âgés de moins de 15 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Il est entendu que la catégorie Jeunes des tournois régionaux regroupe les catégories Espoirs, Juniors et Benjamins et est donc destinée aux jeunes joueurs âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours.

- **Une catégorie de promotion Handi-Billard** : joueurs en situation de handicap en fauteuil.

b. FONCTIONNEMENT

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition.

Les championnats régionaux permettent de qualifier un nombre X de joueurs (voir code sportif national) pour la finale des Championnats de France via le classement régional de chaque catégorie.

Dans la catégorie mixte, à partir de 4 places qualificatives, des places seront attribuées via la catégorie Régionale, à hauteur de 25% maximum.

En cas de refus d'une place qualificative, la CSR reste libre d'attribuer cette place selon ses propres critères pour représenter la LBARA.

c. NIVEAUX DE COMPETITIONS

Le championnat mixte régional comporte 3 niveaux de compétition (répartis en 4 catégories) avec un classement propre pour chaque catégorie :

- LBARA Prestige Blackball (Régionale 1)
- LBARA Excellence Blackball (Régionale 2)
- LBARA Promotion Blackball (Régionale 3)
- LBARA Promotion Blackball Districts (Régionale 3)

La catégorie LBARA Prestige Blackball est composée de 32 places accessibles en début de saison. Les joueurs s'engagent pour la saison complète s'ils font partie des sélectionnés. En fin de saison, les **8 derniers** seront **relégués en catégorie LBARA Excellence Blackball**.

La catégorie LBARA Prestige Blackball se déroule sur **8 tournois** (en priorité sur les tournois régionaux).

Pour la saison suivante, les 32 places seront attribuées comme suit : **24 premiers** du championnat **maintenus**, **6 premiers** du classement de la catégorie **LBARA Excellence Blackball**, **2 places** accessibles en Wild-Card (sur dossier).

La catégorie LBARA Excellence Blackball équivaut à une deuxième division individuelle et se déroule sur les tournois régionaux. Elle est obligatoire pour les joueurs relégués de la catégorie LBARA Prestige Blackball, et pour les joueurs classés dans les 32 premiers de la catégorie Mixte régionale de la saison 2024-2025. Elle est ouverte à tous les licenciés qui ne sont pas engagés en LBARA Prestige Blackball. En fin de saison, les 6 premiers du classement LBARA Excellence Blackball sont promus en LBARA Prestige Blackball.

La catégorie LBARA Promotion Blackball équivaut à une troisième division individuelle et se déroule sur les tournois régionaux ou dans les clubs. Elle est ouverte à tous les licenciés qui ne sont ni masters, ni inéligible sur la liste de classification blackball de la LBARA (sauf règlement particulier).

En fin de saison, une finale verra s'affronter les joueurs les mieux classés de chaque district (LBARA Promotion Blackball District) et de la catégorie LBARA Promotion Blackball des tournois régionaux.

La catégorie Vétéran se déroule sur les tournois régionaux.

La catégorie Féminine se déroule sur les tournois régionaux.

Les catégories U23, U18, U15 sont regroupées dans la catégorie Jeunes des tournois régionaux. La catégorie jeunes est divisée en 2 catégories, la 1^{ère} catégorie regroupant les 8 à 16 premiers du classement (en fonction des inscrits).

De ce championnat Jeunes en est déduit un classement pour chacune des 3 catégories.

La catégorie U15 District et U18 District équivaut à une deuxième division individuelle pour les catégories U15 et U18 et se déroule dans les salles de clubs. Elle est ouverte à tous les licenciés éligibles en catégorie U15 ou U18 (hors LBARA Prestige Blackball).

2. COMPETITIONS PAR EQUIPES

a. LES DIVISIONS

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 (DN1)
- Division Nationale 2 (DN2)
- Division Nationale 3 (DN3)
- Division Régionales (DR)

Les équipes DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit national.

Au niveau régional, les équipes DN1, DN2 et DN3 peuvent participer au championnat régional mais ne peuvent pas prétendre à une qualification pour les finales des Championnats de France par équipes de division régionale.

Les équipes (hors DN1-DN2-DN3) qui participent au championnat régional qualificatif pour la Finale du championnat de France (voir code sportif national) sont dénommées DR1 (Division Régionale 1), DR2, DR3, etc.

A partir de 4 places qualificatives, 1 place sera réservée à l'équipe vainqueur de la coupe de la ligue (si non qualifiée par le championnat régulier).

b. APPARTENANCE DE L'EQUIPE

Les équipes de toutes divisions appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président. Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification tant que le club d'origine est affilié à la FFB.

En cas de non-affiliation du club d'origine, une équipe peut être mutée dans un nouveau club et conserver sa classification à plusieurs conditions :

- que les clubs soient de la même ligue ou de deux ligues différentes, le ou les présidents de ligues concernés doivent donner leur accord.
- le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours).
- les deux présidents des clubs concernés doivent donner leur accord.
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président.
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

c. COMPOSITIONS DES EQUIPES

Une équipe est composée de quatre joueurs à huit joueurs.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception, le cas échéant, du « joueur isolé » (voir ci-dessous).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

Un joueur peut intégrer une équipe en cours de saison en respectant la date limite fixée par le règlement des compétitions auxquelles l'équipe participe. **Pour intégrer un nouveau joueur, le capitaine de l'équipe ou le club doit prévenir la CSR blackball de la LBARA par mail au minimum 72h avant le début de la compétition.**

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs titulaires (inscrit sur le bordereau de déclaration d'équipe) doivent être présents sur chacune des sessions sur la feuille de match.

Une équipe qui engage et/ou fait participer un joueur non licencié est immédiatement disqualifiée de la compétition, sans recours possible.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

d. NOMS DES EQUIPES

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de ville.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue (ex. : Veyre-Monton DN1).

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division (ex. : Lyon 1 DN3, Lyon 2 DN3.).

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (ex. : Marseille MBC DR1, Marseille SABM DR1.).

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (ex. : Marseille MBC 1 DR1, Marseille MBC 2 DR1, Marseille SABM 1 DR1, Marseille SABM 2 DR1.).

e. JOUEUR REMPLACANT

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club alors qu'il est inscrit dans une autre équipe.

Pour intégrer un remplaçant, le capitaine de l'équipe ou le club doit prévenir la CSR blackball de la LBARA par mail au minimum **72h** avant le début de la compétition.

Si au moins quatre joueurs titulaires d'une équipe sont présents sur la feuille de match, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club pourvu que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure
- son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date ou dans la même journée de championnat.
- Dans la limite de 2 joueurs remplaçants différents par saison.

RAPPEL : Un joueur sans équipe (isolé ou non) intégrant une équipe, temporairement ou non, devient alors titulaire de cette équipe et ne pourra plus jouer dans une autre équipe (sauf remplacement dans une équipe du même club : voir 4.2.5 et 4.2.6).

Si un remplaçant intègre une équipe pour une compétition, il appartient au capitaine de l'ajouter dans l'équipe au sein du logiciel de compétition cuescore.

f. JOUEUR ISOLE

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur et le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande auprès de leur ligue, qui est seule décisionnaire.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

g. DEROULEMENT D'UN MATCH PAR EQUIPE

Un match est divisé en plusieurs sessions, chacune d'entre elles opposant les joueurs de chaque équipe. Une partie oppose deux joueurs.

Un tirage à la bande est effectué à chaque début de match ou de partie (en fonction de la compétition) pour déterminer le joueur qui a le choix de la casse.

Chaque partie gagnée apporte un point à l'équipe.

La distance d'un match est définie par le règlement de la compétition.

A partir de la deuxième session, des changements de joueurs sont autorisés en cours de match dans toutes les compétitions et toutes les divisions.

h. NIVEAUX DE COMPETITION

Les équipes DN1, DN2 et DN3 de la saison en cours peuvent prendre part au championnat régional mais ne peuvent prétendre à une qualification à la finale du championnat de France par équipes de division régionale.

Les équipes sont classées en 3 divisions :

- La **Division Régionale 1 (DR1)** se joue en priorité sur les tournois régionaux.
- La **Division Régionale 2 (DR2)** se joue en priorité sur les tournois régionaux
- La **Division Régionale 3 (DR3)** est composée de toutes les autres équipes et se joue dans les salles des clubs.

La division DR1 est composée de (dans l'ordre de priorité) :

- Les équipes DN1, DN2, DN3 engagées dans le championnat régional.

- Les équipes les mieux classées dans le championnat régional la saison précédente.
- Les équipes promues de DR2.

La division DR2 est composée de (dans l'ordre de priorité) :

- Les équipes reléguées de DR1.
- Les équipes les mieux classées dans le championnat régional la saison précédente.
- Les nouvelles équipes qui intègrent le championnat.

Pour s'engager en DR1 ou DR2, le CLUB doit remplir la demande d'engagement pour le championnat DR1/DR2 (voir site de la LBARA) et régler les droits d'engagements de celui-ci, et remplir également le bordereau fédéral de déclaration d'équipe.

3.FONCTIONNEMENT

Le présent code sportif décrit les compétitions officielles organisées par la LBARA :

- les tournois régionaux
- les coupes de la ligue
- les tournois de district
- etc.

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes.

Elles sont organisées sur le plan local (districts) et régional (LBARA). Le plan national étant géré par la Fédération Française de Billard.

Les résultats sont publics et peuvent être diffusés.

Ponctuellement, la CSR blackball peut organiser des compétitions dans des catégories non reconnues (doublettes, 9 spéciale, speed pool, etc.). Les modalités de ces compétitions seront définies dans leur règlement.

a. ATTRIBUTION DES COMPETITIONS REGIONALES

Tout club affilié, toute salle partenaire de la Fédération Française de Billard ou tout groupement désireux d'organiser une compétition régionale blackball doit adresser sa demande à la CSR blackball via le formulaire de demande d'organisation disponible sur le site internet de la LBARA (www.billard-auvergne-rhone-alpes.com).

b. ATTRIBUTION DES COMPETITIONS DE DISTRICTS

La CSR blackball est souveraine pour l'attribution de la compétition.

Les compétitions de districts sont organisées dans les clubs et les salles partenaires du district en question. L'attribution des compétitions de districts est sous la responsabilité du responsable blackball du district en question ou, à défaut, de la CSR blackball.

Pour recevoir une compétition, les salles sont tenues d'avoir des billards en bon état et des locaux propres. La qualité des billards, du matériel sportif, ainsi qu'une tenue des salles correcte sont des éléments importants dans la décision d'attribution des compétitions.

c. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout joueur participant aux compétitions de la LBARA se doit d'être à jour du paiement de sa licence fédérale. Il peut ensuite s'inscrire dans les compétitions dont il remplit les conditions de catégorie.

Toute équipe participante aux compétitions de la LBARA se doit d'être déclarée à la Fédération Française de Billard et à la LBARA via le bordereau prévu à cet effet en début de saison, et signé par le **président de son club**.

Celui-ci certifie que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- au championnat régional (si les conditions de participation sont remplies).
- à la coupe de la ligue (si les conditions de participation sont remplies).
- aux éliminatoires de la coupe de France (si différents de la coupe de la ligue et si les conditions de participation sont remplies).
- aux compétitions nationales (si les conditions de participation sont remplies : voir code sportif national).

Le bordereau de déclaration d'équipe est un fichier Excel qui doit être retourné dans le délai imparti au responsable sportif de sa ligue.

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la Fédération Française de Billard. Une déclaration d'équipe n'est valable que si le bordereau est correctement rempli et le paiement perçu par la ligue.

Une équipe doit impérativement être déclarée auprès de sa ligue avant tout engagement dans une compétition.

d. PROCEDURE D'ENGAGEMENT

Les procédures d'engagement des différentes compétitions sont exposées plus loin art. « Participation » 7.2 (tournoi régional), 8.2 (tournoi de district), 9.2 (coupe de la ligue).

e. REGLES GENERALES

Une compétition débute à l'heure de la convocation et se termine à l'issue de la remise des prix.

Les feuilles de matchs par équipes doivent être remplies LISIBLEMENT (écriture en majuscule).

A l'issue d'un match en compétition, le vainqueur (ou le capitaine de l'équipe vainqueur) remet au directeur de jeu la feuille de match contresignée par les deux joueurs, ainsi que les billes.

Le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) d'un match est responsable de la feuille de match. Si celle-ci est mal remplie, la responsabilité lui en revient uniquement.

Un match encodé à la suite d'une erreur de remplissage de la feuille de match n'est pas corrigé et les conséquences en sont assumées par le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) du match.

En l'absence de feuille de match, le vainqueur se doit de venir confirmer le score auprès de la table de marque de la compétition.

f. RECOMMANDATIONS AUX JOUEURS

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent en particulier :

- être présents à l'heure de leur convocation.
- être en tenue sportive conforme à la réglementation.
- ne pas attendre le deuxième appel pour se présenter à la table de marque.
- s'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet.
- rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match.
- ramener les billes à la table de marque après chaque match.

Les capitaines d'équipes sont amenés à remplir les feuilles de matchs dans l'heure précédant le début de la compétition, dès l'appel de la table de marque. Pour les matchs suivants, il leur sera demandé le remplissage dès la fin de leur match. En cas de manquement, les équipes sont sanctionnées de manches perdues.

D'une manière générale, un joueur doit rester assis sur sa chaise durant toute la durée de jeu de son adversaire. Il ne peut se lever que lorsque les billes de son adversaire sont définitivement arrêtées. Il peut néanmoins rester debout à côté de sa chaise en étant immobile et de telle sorte qu'il ne puisse troubler en rien l'axe de vue de son adversaire.

Les joueurs doivent avoir une attitude correcte et loyale. Ils doivent s'abstenir de tout geste d'énervement abusif, de tout comportement antisportif ou commentaire de nature à gêner les autres joueurs.

g. DEPARTAGE

Dans toutes les catégories, les classements se font en additionnant la totalité des points obtenus ou pénalités reçues par le joueur ou l'équipe. Un classement par catégorie est établi.

Pour la coupe de la ligue, un classement unique sans point est fait pour cette compétition.

En cas d'égalité de points dans un classement, le départage s'effectue, dans la catégorie concernée, selon les règles suivantes :

- d'abord sur le « point-avantage » (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur).
- puis sur le nombre de manches remportées (le plus grand nombre l'emporte).
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi du circuit concerné.
- puis sur le deuxième meilleur résultat.
- et ainsi de suite jusqu'au départage.

h. DISTRIBUTIONS DES PRIMES

Les organisateurs des compétitions peuvent faire appel à toute forme de publicité afin de couvrir leurs frais ou pour augmenter les primes des compétitions.

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les informations financières de la saison en cours.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées seront sanctionnés (voir informations financières).

Tout compétiteur en retard sur le podium se voit infliger une amende de 20% du montant de sa prime.

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

i. PARTICIPATION DES JOUEURS ETRANGERS

Voir les articles spécifiques du règlement intérieur de la Fédération Française de Billard.

j. QUALIFICATIONS

En cas de qualifications aux finales des championnats de France, le joueur ou le capitaine de l'équipe doit confirmer sa présence dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBARA. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée au joueur ou à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

V. SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions règlementaires et que le joueur s'engage à les respecter.

En cas d'infraction au règlement, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu de la compétition et sanctionné(e) par la commission de discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur, à son capitaine d'équipe le cas échéant et à son club par un mail émanant du responsable sportif de la LBARA.

1. FORFAITS, SANCTIONS

a. DECLARATION D'UN FORFAIT

Le forfait d'un joueur ou d'une équipe peut être excusé ou non suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, le forfait doit être déclaré par mail au responsable sportif de la ligue (contact disponible sur le site de la LBARA).

b. LES DIFFERENTS CAS DE FORFAITS

1^{er} cas : forfait signalé plus de 5 jours avant le début de la compétition. Le forfait est considéré comme excusé et l'inscription est remboursée.

2^{ème} cas : forfait signalé moins de 5 jours avant la compétition. Le forfait est considéré comme excusé mais l'inscription n'est pas remboursée.

3^{ème} cas : forfait non signalé avant la compétition, ou pendant la compétition.

Le forfait est considéré comme non excusé, sauf en cas de fourniture **d'un justificatif de cas de force majeure** dans les **72 heures** suivant la compétition. Ce délai peut être prolongé si la fourniture du document est retardée par un service administratif. L'inscription n'est pas remboursée.

En cas de **forfait excusé**, le joueur n'est pas sanctionné. Il ne marque aucun point dans la catégorie dans laquelle il est forfait mais perd son inscription si le forfait intervient moins de 5 jours avant la compétition. Un maximum de deux forfaits excusés est toléré pour la période de prise en compte des points. Un troisième forfait sur la période sera automatiquement qualifié de non excusé.

En cas de forfait non excusé, le joueur s'expose aux sanctions. Il est forfait non-excuse pour toutes les catégories auxquelles il est inscrit. Il perd son inscription. **Tout forfait non excusé (à quelque niveau de compétition que ce soit : district, régional, national, international...) à une compétition officielle verra le joueur (ou l'équipe) retiré des prétendants à une éventuelle qualification à une compétition de la saison en cours. En cas de FNE d'une équipe, cette sanction s'appliquera à tous ses joueurs titulaires.**

c. SANCTIONS

Différents cas de figures sont possibles :

- Un forfait excusé (FE) n'attribue aucun point dans la catégorie.
- Un forfait non excusé (FNE) est sanctionné d'une pénalité de points (voir annexe). Un FNE lors d'un tournoi peut également être sanctionné d'une interdiction de participation à la compétition suivante de la même catégorie. **Aucune qualification à une compétition de la saison en cours possible (Finale de ligue, finale nationale... etc.).**
- En cas de FNE, la CSR peut saisir la commission de discipline de la LBARA si elle le juge nécessaire.
- En cas d'absence ou forfait (excusé ou non) d'une équipe DR1 sur un tournoi régional, le chèque de caution est encaissé si le forfait n'est pas justifié comme un cas de force majeure. La décision sera prise par la commission de discipline

2. JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD

Chaque compétition peut posséder un règlement spécifique mais les règles qui suivent sont applicables à toutes.

Pendant le déroulement de la compétition :

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent à l'appel de son nom, un second appel est fait cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en 3 manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de quinze minutes après le deuxième appel.

- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absente, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. L'équipe perd donc définitivement le match au bout de vingt minutes après le deuxième appel.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait pour le deuxième match, le forfait sera traité comme non-excuse (voir plus haut).
- Si la feuille de match équipe n'est pas remplie au lancement du match, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues pour le match.

3.COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions. Dans ce cas, il est demandé au directeur de jeu de faire un rapport à la CSR, qui pourra appliquer des sanctions et saisir la commission de discipline de la LBARA si elle le juge nécessaire.

4.JOUEUR SANS SA LICENCE

Lors de toute compétition, le directeur de jeu peut contrôler que le joueur inscrit est bien titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

5.ABANDON EN COURS DE COMPETITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif valable par le directeur de jeu perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit, et s'expose à être sanctionné d'un FNE (voir plus haut art.5.1.2), mais également à des sanctions disciplinaires.

Tout abandon en cours de compétition est susceptible de faire l'objet d'une saisine de la commission de discipline de la LBARA et de la Fédération Française de Billard.

6.DISQUALIFICATION

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement, etc.).

7.ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le faire parvenir à la CSR.

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux arbitres et juge-arbitre.

VI. LES CHAMPIONNATS

Les championnats régionaux sont divisés en 2 circuits :

- Les tournois régionaux
- Les tournois de district

Les championnats régionaux sont qualificatifs pour les finales des championnats de France de la saison en cours (voir code sportif national).

Les schémas des fonctionnements sportifs sont disponibles en fin de document (voir annexes).

1. LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS

d. LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le championnat régional décerne les titres de « **Champion LBARA de billard blackball, catégorie Saison** » pour chacune des catégories

Ils permettent de qualifier les joueurs aux finales des championnats de France, via les classements régionaux, dans toutes les catégories :

- Mixte LBARA PRESTIGE Blackball
- Mixte LBARA EXCELLENCE Blackball
- Mixte LBARA PROMOTION Blackball
- Equipe Régionale DR1
- Equipe Régionale DR2
- Féminine
- Vétéran
- U23
- U18
- U15

Ils sont composés de plusieurs tournois qui définissent ces classements.

Tous les joueurs à jour de leur licence auprès de la FFB et de la LBARA et ayant pris part à un tournoi régional intègrent le classement régional des catégories auxquelles ils ont participé.

Les joueurs de statut « Master » en début de saison et licenciés auprès d'un club faisant partie de la LBARA sont autorisés à participer aux championnats régionaux (hors tournois de districts). Toutefois, ils ne peuvent prétendre à une qualification à la finale des championnats de France mixte régionale.

Les équipes DN1, DN2 et DN3 de la saison en cours peuvent prendre part au championnat régional mais ne peuvent prétendre à une qualification à la finale du championnat de France par équipes de division régionale.

Les équipes doivent être déclarées du responsable sportif de la ligue via le bordereau prévu à cet effet, et à jour des droits de déclaration prévus et des droits d'engagements, pour pouvoir participer au championnat régional.

e. LE CHAMPIONNAT LBARA PROMOTION BLACKBALL DISTRICT

La tenue et l'organisation de ce championnat est soumis au bon déroulement et à la bonne organisation du championnat régional principal (Tournois régionaux).

Le championnat se déroule dans chacun de 5 districts sportifs de la LBARA :

- District d'Auvergne
- District du Dauphiné
- District du Forez
- District du Lyonnais
- District des Montagnes

Le cas échéant, plusieurs districts peuvent être jumelés.

Tous les joueurs licenciés auprès d'un club du district faisant partie de la LBARA peuvent prendre part au championnat, sauf exception (voir plus bas 8. « Les tournois de districts »).

Pour savoir à quel district il appartient, chaque club peut contacter le responsable sportif de la ligue.

VII. LES TOURNOIS REGIONAUX

1. GENERALITES

Les tournois régionaux sont des compétitions organisées lors d'un week-end et qui regroupent les catégories suivantes :

- LBARA PRESTIGE Blackball (32 joueurs)
- LBARA EXCELLENCE Blackball
- LBARA PROMOTION Blackball
- Vétéran
- Féminine
- Jeunes (2 catégories)
- Equipes DR1
- Equipes DR2

Le nombre de tournois est définie chaque saison par la CSR dans le calendrier régional.

2. PARTICIPATION

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la LBARA pour la saison en cours sont autorisés à participer aux épreuves du circuit régional, à condition de régler les droits d'engagements (voir dispositions financières de la saison en cours).

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il n'est autorisé à participer à aucun évènement régional (coupe de la ligue comprise)..

Pour participer, tout joueur doit auparavant s'inscrire à l'évènement sur cuescore [BB - Validation de licence 2025-2026](#).

Seules les équipes déclarées auprès de la LBARA peuvent participer aux compétitions régionales.

b. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux tournois régionaux, pour toutes les catégories, s'effectuent avant chaque compétition sur le site internet www.helloasso.com.

Les inscriptions pour un tournoi régional ouvrent le lundi 6 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le dimanche 2 semaines avant l'évènement (à 23h59).

Au-delà, l'inscription est toujours possible jusqu'au lundi précédent la compétition 13h00, avec majoration tarifaire.

Tout joueur inscrit peut s'inscrire dans 2 catégories différentes maximum quelles qu'elles soient, **à condition d'en remplir les critères.**

Les montants des inscriptions figurent dans les informations financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé **par mail** au responsable sportif de la LBARA.

L'annulation d'une inscription est remboursable (report pour la prochaine compétition) si celle-ci intervient plus de 5 jours avant la compétition (**avant le lundi 0h00**), à l'exception des inscriptions annuelles (Prestige et Excellence).

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBARA.

c. JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

d. RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise des trophées (2 premiers de chaque catégorie individuelle, sauf Jeunes avec 4 récompensés) doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium de chaque tournoi.

Les championnats individuels ne sont pas primés financièrement (hormis LBARA PRESTIGE Blackball).

Certaines catégories sont primées financièrement lors des tournois régionaux (voir informations financières de la saison en cours).

Les championnats par équipes DR1 et DR2 sont primés financièrement en fin de saison (voir informations financières de la saison en cours).

e. QUALIFICATIONS

En cas de qualifications aux finales des championnats de France, le joueur ou le capitaine de l'équipe doit confirmer sa présence dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBARA. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée au joueur ou à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

3.DEROULEMENT DES COMPETITIONS

a. FORMULE DE JEU EN INDIVIDUEL

IMPORTANT

Dans toutes les catégories individuelles, une durée maximum de match est imposée.

A la fin du temps imparti, 3 possibilités :

- Il y a plus d'une manche d'écart au score : le match est remporté par le joueur qui mène au score (même si la distance de jeu n'est pas atteinte).
- Le score est à égalité : avec une manche en cours, celle-ci est terminée. Le vainqueur de la manche sera le vainqueur du match.
- Il n'y a qu'une seule manche d'écart au score : **chaque joueur dispose d'une visite**. En cas d'égalisation, une dernière manche sera débutée comme pour un « PAT » (triangle de « PAT » et tirage à la bande pour définir la casse).

Le temps du match est indiqué sur le scoreur en ligne (cuescore). La table de marque n'annoncera **que la fin du match**.

Pour tous les joueurs d'une catégorie mixte (Prestige, Excellence ou Promotion) les perdants au 1^{er} match ont accès à un match bonus de classement (confrontation avec un autre perdant) avec points à la clé pour le championnat

• Mixte LBARA PRESTIGE Blackball

La catégorie se joue en élimination directe : **7 manches** gagnantes, 1h45 de jeu maximum.

Les 8 joueurs les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort. Match Bonus en 5 manches gagnantes (1h30).

- **Mixte LBARA EXCELLENCE Blackball**

La catégorie se joue en élimination directe : 5 manches gagnantes, 1h30 de jeu maximum.

Les 8 joueurs les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort. Match Bonus en 4 manches gagnantes (1h15).

- **Mixte LBARA PROMOTION Blackball**

La catégorie se joue en élimination directe : 4 manches gagnantes, 1h15 de jeu maximum.

Les 8 joueurs les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort. Match Bonus en 3 manches gagnantes (1h00).

- **Vétéran**

La catégorie se joue en élimination directe : 4 manches gagnantes, 1h15 de jeu maximum.

Les 8 joueurs les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort.

- **Féminine**

La catégorie se joue en élimination directe : 4 manches gagnantes, 1h15 de jeu maximum.

Les 4 joueuses les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort.

- **Jeunes**

La catégorie 1 se joue en élimination directe : 4 manches gagnantes : 1h15 de jeu maximum.

Les 4 joueurs les mieux classés sont protégés mais placés aléatoirement dans le tableau, le reste du tableau est tiré au sort.

La catégorie 2 se joue en 2 poules, en 2 manches gagnantes : 45 mins maximum. 3 manches gagnantes (ou 1h) pour les ½ finales et la finale.

b. FORMULE DE JEU EN EQUIPES

Les championnats DR1 et DR2 se déroulent sur la totalité de la saison.

Chaque division est composée en fonction des résultats de la saison précédente et du nombre d'équipes engagées en début de saison.

En début de saison, un tournoi de qualification peut être organisé avec toutes les équipes souhaitant accéder à la DR1 si nécessaire.

Le championnat Régional est réparti en 2 divisions (DR1 et DR2) selon le classement de la saison précédente, pour la saison sportive en cours.

Le groupe DR1 est composé de 10 équipes, modifiable jusqu'à 15 équipes pour d'éventuelles équipes disposant d'une Wild Card (à l'instar de la catégorie LBARA Prestige Blackball individuelle) **si la CSR Blackball le juge opportun.**

Les équipes de DR1 sont :

- **les 7 premières équipes** de la saison précédente maintenues en DR1.
- **les 3 premières équipes** de DR2 promues en DR1.

Les autres équipes composent le groupe DR2.

Les 2 championnats se disputent en matchs allers et retours.

c. DEFINITION DES TETES DE SERIES ET DES TABLEAUX

Lors du premier tournoi de la saison uniquement, les tableaux sont formés par le classement général de la saison précédente pour la catégorie.

Pour les tournois suivants, le classement général de la saison fait référence.

d. PLANNING THEORIQUE

SAMEDI	DIMANCHE
• Tournoi Féminin 08h00 : 1^{er} tour 10h00 : 2^{ème} tour 11h30 : 1/4 de finale 13h00 : 1/2 finale 15h00 : Finale • Tournoi Vétéran 08h00 : 1^{er} tour 10h00 : 2^{ème} tour 11h30 : 1/4 de finale 13h00 : 1/2 finale 15h00 : Finale • Tournoi Jeunes 1^{ère} catégorie 09h00 : 1^{er} tour 11h30 : 2^{ème} tour 13h00 : 1/2 finale 17h00 : Finale • Tournoi Jeunes 2^{ème} catégorie 10h30 : 1^{er} tour 11h15 : 2^{ème} tour 13h00 : 3^{ème} tour 13h45 : 4^{ème} tour 14h30 : 1/2 Finale 17h00 Finale • Tournoi LBARA PROMOTION Blackball 10h30 : 1^{er} tour 15h00 : 2^{ème} tour et matchs bonus 21h00 : 1/8 de finale 22h20 : 1/4 de finale 23h00 : 1/2 finale • Tournoi LBARA EXCELLENCE Blackball 13h00 : 1^{er} tour 17h30 : 2^{ème} tour et matchs bonus 20h30 : 1/8 de finale 22h00 : 1/4 de finale • Tournoi LBARA PRESTIGE Blackball 15h00 : 1/16 de finale 20h00 : 1/8 de finale et matchs bonus 22h00 : 1/4 de finale	• Tournoi LBARA PRESTIGE Blackball 08h00 : 1/2 finale 11h30 : Finales et podiums • Tournoi LBARA EXCELLENCE Blackball 08h00 : 1/2 finale 11h30 : Finales et podiums • Tournoi LBARA PROMOTION Blackball 08h00 : 1/2 finale 11h30 : Finales et podiums • Tournoi Vétéran 13h00 : Podiums • Tournoi Féminin 13h00 : Podiums • Tournoi Jeunes (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) 13h00 : Podiums • Championnat équipes 09h00 : 1^{ère} journée de championnat 13h00 : 2^{ème} journée de championnat 15h00 : 3^{ème} journée de championnat <u>Fin probable vers 18h00.</u>

Fin maximum à 00h30.

Il est entendu que les horaires donnés ici sont définis pour des tableaux de compétition complets. Les horaires de convocations sont amenés à être modifiés en fonction du nombre d'inscrits. Seules les convocations officielles pour la compétition concernée fixent les horaires définitifs.

D'autre part, en fonction des doublons pouvant survenir, le planning de base ci-après peut être modifié et certains matchs peuvent être décalés.

VIII. LES TOURNOS DE DISTRICTS

1. GENERALITES

Les tournois de districts sont des compétitions organisées au sein des clubs et salles partenaires des chacun des 5 districts sportifs de la LBARA.

- Auvergne
- Dauphiné
- Forez
- Lyonnais
- Montagnes

Le circuit de district accueille des tournois mixtes.

Le nombre de tournois est défini chaque saison par la CSR. L'ensemble des tournois est appelé « circuit de district » ou « championnat de district ».

Pour savoir à quel district il appartient, chaque club peut consulter la liste des clubs sur le site internet de la ligue LBARA (https://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr/liste-des-clubs-par-districts-sportifs_a_1489.html).

Si un joueur souhaite concourir dans un district autre que celui de son club, il doit en faire la demande par mail à la CSR Blackball : districtsblackball.lbara@gmail.com

Le cas échéant, plusieurs districts peuvent être jumelés en fonction du nombre de joueurs.

2. PARTICIPATION

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la LBARA pour la saison en cours peuvent prétendre participer aux épreuves du circuit de districts, à condition d'y être éligible.

Les joueurs masters de la saison en cours ainsi que les joueurs inscrits en LBARA PRESTIGE Blackball ne peuvent pas participer aux tournois mixtes de districts, sauf règlement particulier de district.

b. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux tournois de district individuels s'effectuent avant chaque compétition sur le site internet www.cuescore.com en s'ajoutant directement dans le tournoi concerné.

Les inscriptions pour un tournoi de district ouvrent le lundi 2 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le dimanche 1 semaine avant l'évènement (à 23h59).

Les inscriptions aux tournois de districts sont gratuites.

Les inscriptions seront validées jusqu'à remplissage du tableau.

Toute inscription une fois le nombre maximum atteint se verra refusée.

Toute annulation (après la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif de la LBARA.

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBARA.

c. JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

d. RECOMPENSES

Il appartient au club organisateur de récompenser les vainqueurs du tournoi.

Les joueurs récompensés à la remise des trophées doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix.

Le championnat n'est pas primé.

3.DEROULEMENT DES COMPETITIONS

a. TOURNOIS MIXTES LBARA PROMOTION BLACKBALL DISTRICT

Le règlement sportif des tournois LBARA Promotion Blackball districts est disponible dans un autre document : [Cliquez ici](#)

b. CATEGORIE DOUBLETTE

Le planning et la formule de jeu seront définis en fonction du nombre de doublettes engagées. Une finale aura lieu en fin de saison avec les meilleures doublettes de chaque district. Une doublette est une équipe, déclarée auprès de la LBARA via le site www.helloasso.com, composée de 2 à 3 joueurs d'un même club. Soumise aux mêmes règles qu'une équipe de 4 à 8 joueurs, un joueur isolé peut intégrer une doublette selon les mêmes règles.

c. CATEGORIE EQUIPE DR3

La formule de jeu est définie en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison. Une finale aura lieu en fin de saison avec les meilleures équipes de chaque district ou groupe de districts. Une équipe est déclarée auprès de la LBARA via le bordereau officiel de déclaration d'équipe (voir les exigences au 4.2.3) et doit s'acquitter des droits de déclaration d'équipe.

La division DR3 est composée de :

Toutes les équipes qui ne font pas partie des divisions DN1, DN2, DN3, DR1 et DR2.

La division DR3 se joue en championnat dans les salles partenaires ou les clubs.

En fonction du nombre d'équipes, 2 groupes de DR3 peuvent être formés.

IX. LA COUPE DE LA LIGUE

1. GENERALITES

Il existe plusieurs coupes de la ligue pour les catégories suivantes :

- Mixte (limitée à 256 joueurs)
- **Mixte Handi (fauteuil et debout)**
- Equipes

En cas de limite atteinte et de liste d'attente (catégorie mixte), la priorité sera donnée aux joueurs de la ligue.

Le vainqueur de la coupe de la ligue reçoit le titre de « **Vainqueur de la coupe LBARA de billard blackball, catégorie..., Saison** » pour chacune des deux catégories.

2. INDIVIDUELLES

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la LBARA pour la saison en cours sont autorisés à participer à la coupe de la ligue, à condition de régler les droits d'engagements éventuels (voir dispositions financières de la saison en cours).

Les joueurs licenciés auprès d'autres ligues que la LBARA sont autorisés à participer à la coupe de la ligue individuelle à condition de régler les droits d'engagements (voir dispositions financières de la saison en cours).

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il n'est pas autorisé à participer à la coupe de la ligue individuelle.

b. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à la coupe de la ligue s'effectuent sur le site internet www.helloasso.com.

Les inscriptions ouvrent le lundi 6 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le dimanche 2 semaines avant l'évènement (à 23h59).

Au-delà, l'inscription est toujours **possible jusqu'au lundi précédent la compétition 13h00**, avec majoration tarifaire.

Les montants des inscriptions figurent dans les dispositions financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif de la LBARA. L'inscription à la coupe de la ligue individuelle n'est pas remboursable.

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBARA.

c. JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

d. RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise des trophées (4 premiers de chaque catégorie) doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium de chaque tournoi.

Les joueurs les mieux classés de chaque catégorie sont primés (voir informations financières de la saison en cours).

3.EQUIPES

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les équipes déclarées auprès de la LBARA et à jour des droits de déclaration d'équipe, peuvent participer à la coupe de la ligue par équipes.

Les équipes DN1 et DN2 de la ligue peuvent prendre part à la compétition.

b. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à la coupe de la ligue s'effectuent en même temps que la déclaration d'équipe, en début de saison.

Le montant de l'inscription figure dans les dispositions financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif de la LBARA. L'inscription à la coupe de la ligue n'est pas remboursable.

c. JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

4.DEROULEMENT DES COMPETITIONS

a. FORMULE DE JEU DES COUPES INDIVIDUELLES

Les compétitions se jouent en élimination directe, en 3 manches gagnantes. Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral à chaque tour.

b. FORMULE DE JEU DE LA COUPE DE LA LIGUE PAR EQUIPES

La coupe de la ligue individuelle se joue en élimination directe, sur la saison complète.

Les lieux et dates de déroulement des matchs sont fixés par les capitaines des équipes.

Seule les dates butoirs de résultats sont imposées.

Chaque phase de la compétition se joue en match aller/retour. Chaque match se dispute en 24 manches. Si à la fin du match retour, le score est à égalité (ex : 24-18 puis 18-24) alors une manche décisive est disputée ; 25^{ème} manche du match retour.

Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral à chaque tour de la compétition.

c. PLANNING THEORIQUE DES COUPES INDIVIDUELLES

Le planning des coupes individuelles sera fourni à l'inscription des compétitions.

X. QUALIFICATIONS A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES

1. GENERALITES

Les qualifications à la Coupe de France sont organisées lors d'un week-end, pendant un Tournoi Régional, et en concernant que la catégorie Equipes.

2. PARTICIPATION

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les équipes de division régionale déclarées auprès de la LBARA pour la saison en cours sont autorisés à participer aux qualifications.

En s'engageant dans la compétition, l'équipe s'engage à se rendre à la coupe de France Blackball en cas de qualification.

b. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux qualifications s'effectuent sur le site internet www.helloasso.com.

Les inscriptions ouvrent le lundi 6 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le jusqu'au lundi précédent la compétition 13h00.

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBARA.

c. QUALIFICATIONS

Une fois sa qualification obtenue, l'équipe est dans l'obligation d'honorer celle-ci à la coupe de France Blackball (voir calendrier fédéral).

XI. ANNEXES

1. ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS

a. CLASSEMENTS

Dans toutes les catégories, les classements se font en additionnant la totalité des points obtenus ou pénalités reçues par le joueur ou l'équipe. Un classement par catégorie est établi.

b. CATEGORIES INDIVIDUELLES

Pour les catégories mixtes des tournois **régionaux** le barème de points est composé comme suit :

LBARA Prestige Blackball

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	660
	Finaliste	546
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	438
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	336
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	240
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	150
Match bonus	-----	45

LBARA Excellence Blackball

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	330
	Finaliste	273
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	219
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	168
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	120
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	75
1/32 de finale	33 ^e à 64 ^e	34
Match bonus	-----	21

LBARA Promotion Blackball

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	165
	Finaliste	137
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	110
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	84
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	60
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	38
1/32 de finale	33 ^e à 64 ^e	17
Match bonus	-----	10

Les casses fermes et reprises fermes ne rapportent pas de points mais seront comptabilisées dans un challenge particulier. Est considérée comme reprise ferme le fait de remporter la manche à sa première visite (quelque soit le nombre de billes présentes sur la table).

Pour la catégorie **féminine** des tournois régionaux, le barème de points référent est comme suit :

Féminin

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	165
	Finaliste	137
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	110
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	84
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	60
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	38
1/32 de finale	33 ^e à 64 ^e	17

Pour les catégorie **mixtes** des tournois **LBARA PROMOTION BLACKBALL DISTRICT** le barème de points est diffusé dans le règlement sportif particulier.

Pour la catégorie **vétéran** des tournois régionaux, le barème de points référent est comme suit :

Vétéran

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	165
	Finaliste	137
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	110
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	84
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	60
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	38
1/32 de finale	33 ^e à 64 ^e	17

Pour la catégorie **jeunes** des tournois régionaux, le barème de points référent est comme suit :

Jeunes 1

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	165
	Finaliste	137
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	110
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	84
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	60

Jeunes 2

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	64
	Finaliste	52
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	41
3 ^e de poule	5 ^e et 6 ^e	31
4 ^e de poule	7 ^e et 8 ^e	22
5 ^e de poule	9 ^e et 10 ^e	14

c. CATEGORIES EQUIPES

Pour la catégorie **équipes**, le barème de points référent est comme suit :

Equipes	
Victoire	5 points
Match nul	3 points
Défaite	1 point
Bonus offensif	1 point si victoire avec 12 points minimum (7 pts en DR3)
Bonus défensif	1 point si défaite avec 6 points minimum (4 pts en DR3)
Forfait adversaire	5 points/ +5 au GA.

d. SANCTIONS

Pour toutes les catégories individuelles des tournois régionaux et des tournois de district, le barème de points référent est comme suit :

Forfait excusé	FE	1
Forfait non excusé	FNE	-50
LBARA Prestige Blackball	FNE	-100

A noter : En cas d'absence sur un tournoi régional mixte ou un tournoi LBARA PRESTIGE Blackball pour cause de compétition nationale ou internationale de billard à la même date, le joueur recevra les points du 1^{er} tour dans son classement.

Pour toutes les catégories équipes des tournois régionaux et des tournois de district, le barème de points référent est comme suit :

FE	0 point
FNE	-10 points/match FNE -5 au GA.

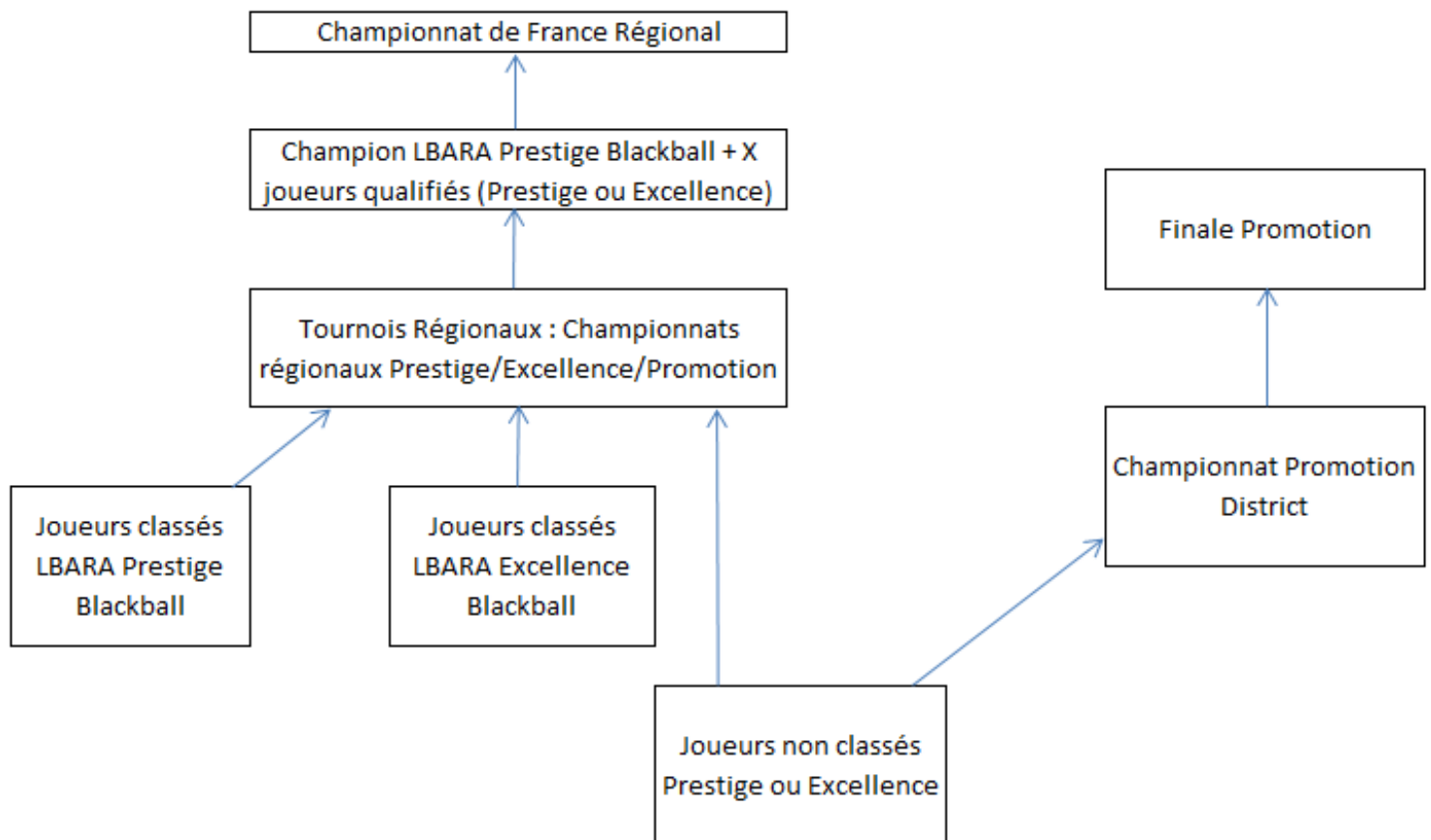
2.TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les joueurs participant aux compétitions organisées par la LBARA doivent revêtir une tenue vestimentaire conforme au code sportif national sous peine de sanctions.

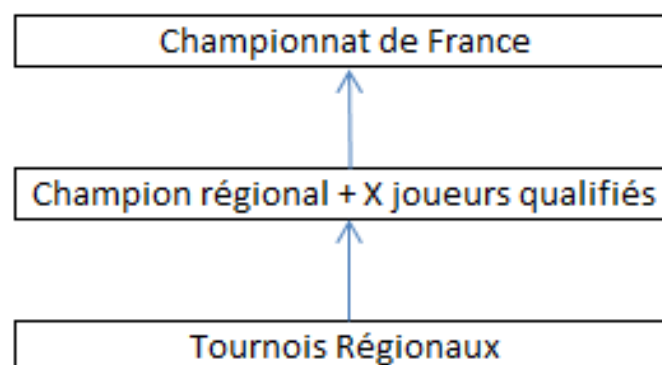
Toutefois, certaines dérogations peuvent s'appliquer à ce point précis du règlement sous décision exclusive du Président de la commission régionale Blackball ou du juge arbitre.

3. SCHEMA FONCTIONNEMENT SPORTIF

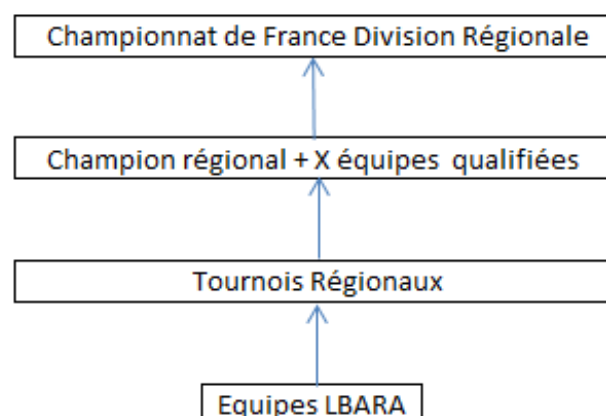
a. CHAMPIONNAT DE FRANCE MIXTE



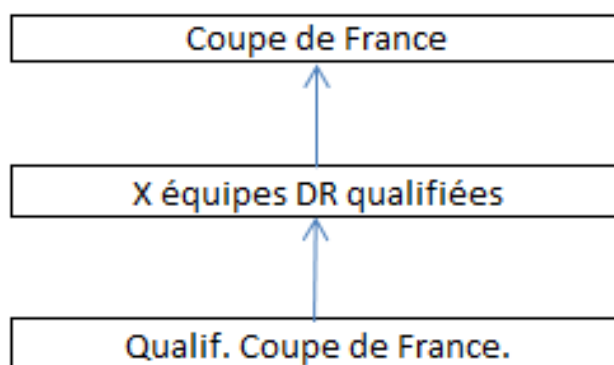
b. CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININ, VETERAN, U23, U15, U18



c. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE DIVISION REGIONALE



d. COUPE DE FRANCE



XII. CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la Commission régionale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le juge Arbitre, le directeur de jeu ou le représentant officiel de la CSR présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball.

TOUS LES CAS NON-PRÉVUS AU PRÉSENT REGLEMENT SERONT EXAMINES ET TRANCHES PAR LE RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE

Le code sportif peut être modifié à tout moment en fonction des décisions prises par le comité directeur de la LBARA, de la FFB ou par le responsable sportif Blackball.

Contact : csrblackball.lbara.potiquet@gmail.com